



## Un CSAR pour quoi faire ?

Avant d'aborder l'ordre du jour, la CGT souhaite soulever un incident de méthode grave. Le guide du CSA de la DGAFP ( p.118 à 120) prévoit explicitement que les élus doivent disposer de tous les documents nécessaires pour rendre un avis éclairé. Or, vous ne nous avez pas fourni les PV des CSA locaux concernant les restructurations. Ce n'est pas faute de les réclamer à chaque fois. Cette rétention d'information est une entrave au dialogue social national. Comment voter objectivement sans restitution intégrale des débats en CSAL ?

Vous parlez sans cesse d'attractivité et de "conquête des talents", mais quelle est la réalité ? Des collègues volontaires pour des salons de recrutement se voient répondre qu'il n'y a ni budget, ni matériel. Pas deux tables, pas trois flyers, pas un pin's, pas même un barnum pour s'abriter. On en vient à se dire que si vous nous donniez enfin les clés du camion, nous, on ferait tourner la boutique plus dignement ! D'ailleurs face à une telle pénurie de moyens logistiques , pourquoi n'avez-vous pas simplement appelé la CGT au secours? On aurait pu vous prêter un barnum et du matériel, on a l'habitude nous, d'être équipés pour aller à la rencontre du public.

Il est savoureux de constater qu'entre l'administration et la CGT, ce n'est pas nous qui manquons de créativité ou de professionnalisme logistique.

Mais vous ne vous arrêtez pas là dans la négligence ou peut être est-ce autre chose ? Alors même que votre note du 6 février dispose que « pour garantir l'atteinte des objectifs pédagogiques (de la recodification), les formations doivent se dérouler dans une salle informatique ou dans une salle équipée d'ordinateurs portables(...) », il est, dans le même temps dans la cotation de cette note, demandé aux agents de venir avec leurs propres ordinateurs portables...

Même décalage s'agissant de la lutte contre les narcotrafics : les annonces de créations de services se multiplient dans la presse, mais l'abondement réel est de zéro. Le PLF 2026 est un tour de passe-passe : +26 ici, -26 là-bas pour la DGFIP. Le solde est nul. L'accord du 4 avril 2022 promettait un renforcement des missions de protection, aujourd'hui nous n'avons que des redistributions de pénurie. Cessons de nous camoufler derrière des opérations de communication, regardons avec lucidité le service public douanier, l'état dans lequel vous l'avez mis, et agissons concrètement pour le renforcer. La CGT avait obtenu un amendement parlementaire de création de 1200 emplois douaniers sur le PLF 2026, là où le Sénat souhaitait réviser à 600 emplois et où finalement le simulacre de démocratie parlementaire n'en crée aucun. Tristesse pour la Douane. Mais malgré tout quelle victoire pour nous dans le débat des idées ! Oui, certains admettent aujourd'hui, à nos côtés, que la Douane est à l'os et qu'elle doit être renforcée ! Pendant des années, vous avez fermé des unités, garde-côtes y compris, vous avez supprimé des bureaux, vous avez centralisé des missions pour mieux les transférer, vous avez mis notre administration en état d'abandon du contrôle, divertissant par ailleurs à d'autres missions qui ne sont pas les nôtres, laissant la porte ouverte à tous les trafics, à tous les réseaux de grande criminalité. La politique du Ministère est un échec, nous devons rapidement passer

à autre chose. C'est bien pourquoi nous avons lancé l'initiative de demander une rencontre avec le Premier Ministre, afin de construire avec lui le « plan douanes massif », même s'il est plus que probable qu'il s'enferme dans son dogme et refuse de voir la réalité en face.

S'agissant des dysfonctionnements à répétition de Delta, comment vous dire que les agents n'en peuvent plus ! Lors de la bilatérale de rentrée, que nous avons eu avec vous le 02/02, vous nous avez annoncé l'affectation d'agents de Paris spécial dans les directions aujourd'hui les plus impactées : Le Havre, Roissy, Nantes, Dunkerque et Marseille. Quand vont-ils arriver ? Et comment vont faire les autres directions ? Vous nous avez annoncé également la remise en fonctionnement de Delta G et la fin des tentatives d'améliorations de Delta I qui n'ont pour effet que de faire sauter le système. Est-ce donc ça la Douane du 21<sup>e</sup> siècle dans la 7<sup>e</sup> puissance économique mondiale ? Celle qui chouine sur sa dette et nous meurtrit de budgets austéritaires ! Bravo !

Pour ces collègues, comme pour tous les autres, le besoin de reconnaissance est total. Vous refusez obstinément d'ouvrir des négociations salariales, et pourtant l'attente est énorme ! De mesure en mesure, vous saupoudrez qui chez les moniteurs, qui chez les TSI, qui chez les chefs d'équipe, qui chez les CSDS/CDU et leurs adjoints. Mais en parallèle vous oubliez 75 % des douaniers qui, pourtant, ne méritent pas face à l'adversité. Vous veillez à supprimer les répartitions contentieuses avec soin, nous vous faisons une proposition de substitution par une mesure générale qui devient urgente face à votre système anti-démocratique en bout de course, et vous nous annoncez que vous mettrez sur la table un dispositif quasi similaire mais au cas par cas. Nous avons hâte d'en lire les fondements. Mais surtout de quelle manière entendez-vous mener cette discussion si elle est aussi peu respectueuse du principe de négociation que ce que vous avez proposé jusqu'alors. Vous arrivez avec une enveloppe fermée, une proposition à prendre ou à laisser, et nous sommes là comme chambre d'enregistrement. Le procédé est plus que limite.

Enfin, vos dossiers de restructuration confirment une dérive purement comptable :  
A l'ONAF de Dijon vous inventez le "reclassement au mérite" en soumettant un agent dont le poste est supprimé à un entretien de sélection à la DNRED. Un reclassement suite à une restructuration doit être un droit, pas un concours de circonstances. D'ailleurs toutes les organisations représentatives ont voté contre ce projet.  
A Chalons vous chassez des collègues proches de la retraite pour gagner quelques mètres carrés de bureaux. Une fois encore, toutes les organisations syndicales, sauf une, ont voté contre le projet.  
Au SARC, vous maintenez une PRS à 1250 €, totalement déconnectée de l'inflation et de la réalité des trajets.

L'accord du 4 avril 2022 n'était pas qu'un simple catalogue de primes, il portait une ambition politique de reconnaissance et de protection. Aujourd'hui, entre vos calculs de mètres carrés et vos reclassements sous conditions, vous en faites une lecture comptable et glaciale. En vidant cet accord de son sens social, vous rompez le contrat passé avec les agents. La CGT ne sera pas complice de ce renoncement.

Enfin, lors du GT sur les droits syndicaux, la Direction Générale a acté le passage de 1 à 2 jours de délais de route pour les collègues venant en métropole. Or, sur place, les DR font la sourde oreille et prétendent n'avoir reçu aucune consigne. Est-ce un problème de communication ou une insubordination organisée ? La CGT exige l'application immédiate de ce droit puisque vous l'avez reconnu lors du GT.

En terme de dialogue social, nous avons une immense marge de progression. La situation est en train de se tendre partout. A défaut de rupture, il faut redonner du sens à la représentation des personnels.

Nous sommes inquiets pour la maison Douane. La seule bonne volonté ne suffit plus. Et notre avenir nous préoccupe.

La note d'application du 12 janvier 2026 portant application de la mise en œuvre du décret du 30 juillet 2025 nous laisse craindre le pire pour la suite de nos missions et de nos effectifs. La consultation des préfets dans la nomination des DI et des DR ainsi que leur association dans la définition des objectifs et dans la détermination des parts variables de leur rémunération nous laisse redouter ce que nous craignons depuis des années : un glissement progressif en dehors de Bercy. Et s'il y a une chose dont nous sommes sûrs, c'est que nous ne pourrons compter que sur nous-mêmes pour défendre notre administration dans toutes ses spécificités et son rôle primordial dans la protection de la santé et de la sécurité des citoyens.